

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le lundi 23 janvier 2017 à 13h30 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Était absente :

Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
--------------------------	--------------------

Madame Nathalie Charron Directrice générale par intérim

Avis de convocation a été fait le 18 janvier 2017 par appel téléphonique

Les conseillés acceptent l'invitation

1.OUVERTURE DE LA SCÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 13h30 et déclare la séance ouverte.

Réso 2017-24

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

3 AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 213

RÈGLEMENT 213 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TARIFICATION DES AUTRES SERVICES 2017.

Avis de motion est par la présente donné par Patrice Dubé, conseiller, qu'à une séance spéciale le 24 Janvier 2017 du conseil de la municipalité, on procèdera à l'adoption du règlement 213 pour fixer le taux de la taxe foncière générale et de la tarification des autres services 2017.

ADOPTÉE.

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 13h 35

Pierre Daigneault

Nathalie Charron

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

